

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
TABLE DES MATIÈRES
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 27 AVRIL 2026

26-060	Approbation des états financiers 2025.....	3
26-061	Suivi - Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) - 2025-2028	3
26-062	Achat regroupé pour l'acquisition d'autobus urbains de 12 mètres hybrides (ATUQ).....	4
26-063	Autorisation de lancement d'un appel d'offres – Services professionnels pour la négociation du renouvellement de la convention collective du Syndicat démocratique des employés de garage Saguenay-Lac-Saint-Jean (SDEG-CSD)	5
26-064	Octroi de contrat – Signalisation de l'unité de service	6
26-065	Octroi de contrat – ventilation du garage	7
26-066	Acquisition d'autobus urbains de 12 mètres électriques 2027	8
26-067	Négociation – Centre de services scolaires des Rives-du-Saguenay	9
26-068	Diesel.....	10
26-069	Rapports d'achalandage	11
26-070	Approbation des comptes – février et mars 2026	11
25-071	Dépôt de compte-rendu(s) du Comité de suivi des finances.....	11
26-072	Suivi des affaires juridiques	12
26-073	Suivi de l'état de la flotte	12
26-074	Rapport du service à la clientèle.....	12
26-075	Suivi de projets	12
26-076	Adoption – Planification annuelle et ateliers connexes	13
26-077	Dépôt – Résultats du sondage en transport adapté.....	14
26-078	Dépôt de compte-rendu(s) du <i>Comité d'éthique et de gouvernance</i>	14
26-079	Dépôt de compte-rendu(s) du <i>Comité des ressources humaines</i>	14
26-080	Festivals 2026 - Gratuité.....	14
26-081	Suivi – Rencontres avec les arrondissements de La Baie et Jonquière.....	15
26-082	Correspondances	16
26-083	Dépôt de rapport(s) interne(s) de délégations de pouvoir.....	16
26-084	Relais pour la vie - Navette.....	16
26-085	Date et lieu de la prochaine séance.....	17

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue le 27 avril 2026 à 12 h 00 à la salle polyvalente de la Pulperie de Chicoutimi, sous la présidence de Mme Joan Simard.

Sont présents : Mesdames Joan Simard, Cathy Fortin, Martine Lafond et Lina Tremblay et Messieurs François Fortin, Claude Bouchard et Olivier Perron.

Est absente : Mme Audrey Lapointe. Son absence est motivée.

Assistent également : Monsieur Frédéric Michel, directeur général, Monsieur Steve Gagnon, trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles, Monsieur Sébastien Comeau, directeur réseau, projets et électrification, Mme Ève-Marie Lévesque, cheffe aux communications, Me Émélie-Anne Desjardins, conseillère juridique et secrétaire générale.

Mme Simard souhaite la bienvenue à tous et fait la lecture de l'ordre du jour.

Proposé par M.;

Appuyé par Mme;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté dans sa forme et teneur, avec la compréhension que le point « 10. Adoption des états financiers 2025 » soit traité en premier lieu pendant la séance.

Mme Simard soumet le procès-verbal de la réunion ordinaire du 30 mars 2026 aux administrateurs.

Proposé par Mme

Appuyé par Mme

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mars 2026 soit, et est par les présentes, adopté dans sa forme et teneur.

26-060 Approbation des états financiers 2025

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier de la Société de transport du Saguenay pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, audité par la firme Raymond Chabot Grant Thornton (auditeurs indépendants);

CONSIDÉRANT la présentation, de même, au *Comité de suivi des finances* des états financiers internes, annotés, commentés et expliqués, de la Société de transport du Saguenay pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT la révision, en amont, desdits documents par le *Comité de suivi des finances* de la Société de transport du Saguenay et leur présentation par les auditeurs indépendants ainsi que par le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que lesdits rapports et états financiers représentent ainsi fidèlement les opérations de la Société de transport du Saguenay;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Cathy Fortin

Appuyé par M. Claude Bouchard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes, comme si ici au long récité;

D'APPROUVER le dépôt du rapport financier de la Société de transport du Saguenay pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, tel qu'audité par la firme Raymond Chabot Grant Thornton (auditeurs indépendants);

D'APPROUVER les états financiers internes de la Société de transport du Saguenay pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, tel que présentés;

QUE les susdits rapport financier et états financiers soient ainsi, et ils sont, par les présentes, acceptés tel que présentés;

DE RATIFIER tout geste déjà posé visant à donner plein effet aux présentes, ou déjà posé en lien avec lesdits rapports et/ou états financiers;

D'AUTORISER le directeur général et le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout document et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'ils jugeront utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

26-061 Suivi - Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) - 2025-2028

Le directeur général et le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles résumant sommairement au présent conseil d'administration les nouvelles modalités applicables au *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) 2025-2028* reçues le 17 avril 2026, ainsi que les conséquences en découlant sur la stratégie d'acquisition des autobus hybrides et sur les finances futures de la Société de transport du Saguenay.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN PREND ACTE.

26-062 Achat regroupé pour l'acquisition d'autobus urbains de 12 mètres hybrides (ATUQ)

CONSIDÉRANT les besoins en véhicules de la Société de transport du Saguenay (STS) et les problèmes mécaniques liés au vieillissement de la flotte ayant immobilisés de nombreux véhicules ces dernières années;

CONSIDÉRANT que les organismes publics de transport en commun du Québec, soit le Réseau de transport de la Capitale (RTC), le Réseau de transport de Longueuil (RTL), le Réseau de transport métropolitain (EXO), la Société de transport de Laval (STL), la Société de transport de Lévis (STLévis), la Société de transport de Montréal (STM), la Société de transport de l'Outaouais (STO), la Société de transport de Sherbrooke (STSherbrooke), la Société de transport de Saguenay (STS) et la Société de transport de Trois-Rivières (STTR), désirent acquérir des autobus urbains 12 mètres hybrides (ci-après le « Projet »);

CONSIDÉRANT que ce Projet d'achat regroupé pour l'acquisition d'autobus urbains 12 mètres hybrides est prévu, sous réserve d'acceptation au programme des immobilisations de la Société de transport du Saguenay (STS) (*Plan d'immobilisation sur dix (10) ans*);

CONSIDÉRANT la révision, en amont, dudit dossier par le *Comité de suivi des finances* de la Société de transport du Saguenay (STS);

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Cathy Fortin

Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récité;

DE MANDATER la Société de transport de Montréal (STM) à entreprendre, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay (STS), à l'occasion d'un achat regroupé qui aura lieu conjointement avec la Société de transport de Montréal (STM) et les autres organismes publics de transport en commun participantes du Québec, l'acquisition d'autobus urbains 12 mètres hybrides ;

DE MANDATER la Société de transport de Montréal (STM), sous réserve de l'autorisation finale du ministre des Transports et de la Mobilité durable et sous réserve de l'approbation préalable d'un règlement d'emprunt s'y rapportant par le ministre des Affaires municipales et de l'habitation :

- a) pour adjuger le ou les contrats, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay (STS), pour l'acquisition d'autobus urbains 12 mètres hybrides, et ce, en autant que le montant total du contrat pour la Société de transport du Saguenay (STS) ne dépasse pas le montant déterminé par le directeur général, incluant les taxes et contingences;
- b) pour signer, par l'entremise des représentants dûment autorisés de la Société de transport de Montréal (STM), tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet aux présentes;

DE CONFIRMER dans le cadre de ce mandat l'application du règlement de gestion contractuelle et du *Code de conduite des fournisseurs de la Société de transport de Montréal (STM)* et des politiques de gestion de la Société de transport de Montréal (STM);

DE MANDATER l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) pour la gestion du contrat d'acquisition d'autobus urbains 12 mètres hybrides;

DE PRENDRE ACTE des nouvelles modalités applicables au *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) 2025-2028* reçues le 17 avril 2026, présentées séance tenante par le directeur général et par le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles;

DE PRENDRE ACTE du nouveau *Plan québécois d'infrastructure ministériel 2026-2036 en transport collectif* communiqué le 20 avril 2026, dit aussi *Plan québécois des infrastructures 2026-2036 du MTMD en transport collectif – STSaguenay*, présenté séance tenante par le directeur général et par le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles;

DE PRENDRE ACTE conséquemment des divers estimés de besoin et du contrat à intervenir, produits séance tenante sous pli confidentiel par l'ATUQ;

D'ADOPTER le *Plan d'acquisition 2026-2042* ainsi actualisé de la Société de transport du Saguenay (STS), déposé aux administrateurs;

D'AUTORISER le directeur général à procéder à la gestion courante dudit contrat à intervenir et à cette fin, qu'il puisse, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay (STS), donner toute autorisation, approbation, recommandation ou avis prévu, possible ou nécessaire quant audit contrat ou tous processus en amont, le tout dans la mesure où cela est favorable à la Société de transport du Saguenay;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay (STS), la note confidentielle soumise et tout contrat ainsi que tous autres documents et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'il jugera utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

26-063 Autorisation de lancement d'un appel d'offres – Services professionnels pour la négociation du renouvellement de la convention collective du Syndicat démocratique des employés de garage Saguenay-Lac-Saint-Jean (SDEG-CSD)

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay doit procéder au renouvellement de la convention collective liant l'organisation au Syndicat démocratique des employés de garage Saguenay-Lac-Saint-Jean (SDEG-CSD);

CONSIDÉRANT que cette convention collective arrive à échéance le 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Société de transport du Saguenay d'être accompagnée par des ressources spécialisées en relations du travail et en négociation collective afin d'assurer une gestion rigoureuse, stratégique et conforme aux lois en vigueur;

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay souhaite retenir les services d'une firme ou de consultants possédant une expertise reconnue en négociation de conventions collectives dans le secteur du transport collectif ou parapublic;

CONSIDÉRANT que ces services incluront notamment la préparation de la stratégie de négociation, l'analyse des conditions de travail, l'accompagnement aux tables de négociation, ainsi que le soutien lors de la rédaction et de la conclusion de la nouvelle convention collective;

CONSIDÉRANT que les coûts associés à ce mandat seront imputés au budget de fonctionnement de la Société de transport du Saguenay;

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay souhaite procéder par appel d'offres public conformément aux dispositions applicables de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) et à ses règlements internes;

CONSIDÉRANT notamment les articles applicables de ladite loi ainsi que les dispositions des règlements internes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le lancement d'un appel d'offres pour l'octroi de ce mandat;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. François Fortin

Appuyé par Mme Lina Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récité;

DE PRENDRE ACTE de l'estimé du besoin, de la dépense et du contrat à intervenir, produit séance tenante sous pli confidentiel par le directeur des ressources humaines;

D'AUTORISER la Société de transport du Saguenay à procéder au lancement d'un appel d'offres visant l'octroi d'un mandat de services professionnels pour l'accompagnement et la négociation du renouvellement de la convention collective du Syndicat démocratique des employés de garage Saguenay-Lac-Saint-Jean (SDEG-CSD);

QUE cet appel d'offres soit réalisé conformément aux lois, règlements et politiques en vigueur, incluant la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) et les règlements internes de la Société de transport du Saguenay;

D'AUTORISER le directeur général ou toute personne désignée par lui à préparer les documents d'appel d'offres selon la forme et/ou le modèle qu'il retiendra, à en assurer la publication et à prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation de celui-ci;

D'AUTORISER le directeur général ou toute personne désignée par lui à procéder à l'analyse des soumissions reçues et à formuler une recommandation au conseil d'administration quant à l'octroi à venir dudit contrat;

DE RATIFIER tout geste déjà posé visant à donner plein effet aux présentes, ou déjà posé en lien avec le susdit renouvellement de la convention collective du Syndicat démocratique des employés de garage Saguenay-Lac-Saint-Jean (SDEG-CSD);

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout contrat ainsi que tous autres documents et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'il jugera utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

26-064 Octroi de contrat – Signalisation de l'unité de service

CONSIDÉRANT que les opérations d'entretien mécanique de la Société de transport du Saguenay incluent l'opération d'une unité de service permettant d'effectuer des travaux sur la route lors de pannes ou lors d'entretiens de certaines installations dont la Société de transport du Saguenay a la responsabilité, comme les abribus;

CONSIDÉRANT que ces opérations doivent parfois se faire à des endroits où la circulation est importante;

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay désire assurer la sécurité de ses usagers, des usagers de la route et de son personnel lors de telles opérations sur la route, et munir son unité de service d'une signalisation de flèche lumineuse indiquant la nécessité pour les usagers de la route de contourner l'unité si elle doit s'arrêter sur les voies de circulation;

CONSIDÉRANT que le montant des travaux est inférieur à 25 000\$, le contrat pouvant donc être conclu de gré à gré conformément à la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. A-2.1);

CONSIDÉRANT cependant que l'achat d'une signalisation lumineuse pour l'unité de service n'était pas initialement prévu au budget de la Société de transport de Saguenay;

CONSIDÉRANT notamment les articles 93 et 103.2 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) et les articles 3 et 4 du *Règlement établissant la gouvernance et les délégations de pouvoir de la Société de transport du Saguenay* (règlements n° 229);

CONSIDÉRANT la révision, en amont, dudit dossier par le *Comité de suivi des finances* de la Société de transport du Saguenay;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Olivier Perron

Appuyé par M. Claude Bouchard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récit;

D'AUTORISER ainsi l'octroi d'un contrat de fourniture de signalisation lumineuse pour un montant maximal hors budget de 4 834.70\$ avec taxes;

D'AUTORISER le directeur général et le directeur de la planification réseau, projets et électrification de la Société de transport du Saguenay à, notamment, mais non limitativement, coordonner et gérer avec le fournisseur retenu tous aspects nécessaires à la bonne gestion et exécution du susdit contrat;

D'AUTORISER le directeur général et le directeur de la planification réseau, projets et électrification à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout contrat ainsi que tous autres documents et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'ils jugeront utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

26-065 Octroi de contrat – ventilation du garage

CONSIDÉRANT que les opérations d'entretien mécanique de la Société de transport du Saguenay s'effectuent principalement au 1330 rue Bersimis, Chicoutimi, qui inclut un atelier mécanique et un garage permettant le stationnement des autobus à l'intérieur avant leur remise en service le matin;

CONSIDÉRANT que plusieurs chauffeurs effectuent en conséquence leurs rondes de sécurité avant départ à l'intérieur du garage le matin, ce qui enclenche l'alarme du système de détection de gaz en continu;

CONSIDÉRANT que le système de ventilation et de détection des gaz nécessite une analyse complète afin de valider sa performance et sa conformité aux normes actuelles;

CONSIDÉRANT que le montant des travaux d'analyse est inférieur à 25 000\$, le contrat pouvant donc être conclu de gré à gré conformément à la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. A-2.1);

CONSIDÉRANT cependant que ces travaux d'analyse n'étaient pas initialement prévus au budget de la Société de transport de Saguenay;

CONSIDÉRANT notamment les articles 93 et 103.2 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) et les articles 3 et 4 du *Règlement établissant la gouvernance et les délégations de pouvoir de la Société de transport du Saguenay* (règlements n° 229);

CONSIDÉRANT la révision, en amont, dudit dossier par le *Comité de suivi des finances* de la Société de transport du Saguenay;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Cathy Fortin

Appuyé par M. Claude Bouchard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récit;

D'AUTORISER l'octroi d'un contrat d'analyse pour un montant hors budget de 9 500 \$ avant taxes pour la réalisation d'une étude visant à valider les besoins en santé et sécurité pour le garage d'autobus situé au 1330, rue Bersimis, Chicoutimi (Québec) G7k 1A5, dont notamment :

- valider les exigences de la santé et sécurité en lien avec la ventilation pour le garage d'autobus ;

- vérifier si les équipements respectent les exigences nécessaires ;
- faire des recommandations sur les modifications à y apporter, et ;
 - valider les exigences pour la ventilation des 3 bornes électriques existantes. D'AUTORISER le directeur général et le directeur de la planification réseau, projets et électrification de la Société de transport du Saguenay à, notamment, mais non limitativement, coordonner et gérer avec le fournisseur retenu tous aspects nécessaires à la bonne gestion et exécution du susdit contrat;

D'AUTORISER le directeur général et le directeur de la planification réseau, projets et électrification à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout contrat ainsi que tous autres documents et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'ils jugeront utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution

26-066 Acquisition d'autobus urbains de 12 mètres électriques 2027

CONSIDÉRANT les besoins en véhicules de la Société de transport du Saguenay et les problèmes mécaniques liés au vieillissement de la flotte ayant immobilisés de nombreux véhicules ces dernières années;

CONSIDÉRANT les nouvelles modalités applicables au *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) 2025-2028* reçues le 17 avril 2026, présentées séance tenante par le directeur général et par le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT le nouveau *Plan québécois d'infrastructure ministériel 2026-2036 en transport collectif* communiqué le 20 avril 2026, dit aussi *Plan québécois des infrastructures 2026-2036 du MTMD en transport collectif – STSaguenay*, présenté séance tenante par le directeur général et par le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT le *Plan d'acquisition 2026-2042* actualisé de la Société de transport du Saguenay, déposé aux administrateurs;

CONSIDÉRANT la révision, en amont, dudit dossier par le *Comité de suivi des finances* de la Société de transport du Saguenay;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Cathy Fortin

Appuyé par M. Olivier Perron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récité;

DE PRENDRE ACTE du nouveau *Plan québécois d'infrastructure ministériel 2026-2036 en transport collectif* communiqué le 20 avril 2026, dit aussi *Plan québécois des infrastructures 2026-2036 du MTMD en transport collectif – STSaguenay*;

DE PRENDRE ACTE de la nouvelle volte-face du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) à cet égard, reportant le financement (par subvention) pour l'acquisition de deux (2) autobus électriques en 2030-2031 plutôt qu'en 2027-2028 comme prévu au *Plan d'acquisition 2026-2042* actualisé de la Société de transport du Saguenay;

D'AUTORISER la présidente, le vice-président et le directeur général à réaliser toute sortie publique nécessaire à cet égard et/ou d'interpeler tout acteur pertinent;

D'AUTORISER conséquemment toute réorganisation au nouveau *Plan québécois d'infrastructure ministériel 2026-2036 en transport collectif* communiqué le 20 avril 2026, dit aussi *Plan québécois des infrastructures 2026-2036 du MTMD en transport collectif – STSaguenay*, afin d'obtenir les onze (11) autobus urbains de 12 mètres électriques planifiés pour 2027 ou avant au *Plan d'acquisition 2026-2042* actualisé de la Société de transport du Saguenay;

D'AUTORISER de même toute réorganisation au programme des immobilisations de la Société de transport du Saguenay (STS) (*Plan d'immobilisation sur dix (10) ans*) afin d'obtenir les 11 autobus urbains de 12 mètres électriques planifiés pour 2027 ou avant au *Plan d'acquisition 2026-2042* actualisé de la Société de transport du Saguenay;

D'AUTORISER, à défaut, toute réorganisation à même le *Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec* (PAITC SOFIL) en vigueur du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2029;

DE PRENDRE ACTE des avantages et inconvénients, de même que des conséquences et des risques de chaque scénario autorisé notamment sur la stratégie d'acquisition des autobus hybrides et sur les finances futures de la Société de transport du Saguenay;

D'AUTORISER par l'entremise du directeur général, selon le scénario retenu par lui à la suite des interpellations à venir notamment du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD), la Société de transport du Saguenay à confirmer à Nova Bus, via l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ), une commande ferme de 11 autobus électriques neufs pour 2027 ou avant, tel que planifié au *Plan d'acquisition 2026-2042* actualisé de la Société de transport du Saguenay;

D'AUTORISER le directeur général à procéder à la gestion courante dudit contrat concerné et à cette fin, qu'il puisse, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, donner toute autorisation, approbation, recommandation ou avis prévu, possible ou nécessaire quant audit contrat ou tous processus en amont, le tout dans la mesure où cela est favorable à la Société de transport du Saguenay;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout contrat ainsi que tous autres documents et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'il jugera utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

26-067 Négociation – Centre de services scolaires des Rives-du-Saguenay

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaires des Rives-du-Saguenay (CSSRDS) souhaite renouveler son entente avec la Société de transport du Saguenay concernant le transport des élèves de certains programmes;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaires des Rives-du-Saguenay souhaite aussi continuer à offrir entre autres aux étudiants de la formation générale aux adultes et à ceux de la formation professionnelle la tarification partenaire pour accéder aux services de transport de la Société de transport du Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre aux demandes du Centre de services scolaires des Rives-du-Saguenay, la Société de transport du Saguenay doit convenir de nouvelles ententes;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet;

CONSIDÉRANT la révision, en amont, dudit dossier par le *Comité de suivi des finances* de la Société de transport du Saguenay;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Claude Bouchard

Appuyé par M. Olivier Perron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long réité;

DE PRENDRE ACTE du montage financier déposé, présenté séance tenante par le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles;

D'AUTORISER conséquemment le directeur général à négocier puis signer dans ces paramètres, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, toutes ententes nécessaires avec le Centre de services scolaires des Rives-du-Saguenay pour une durée maximale de 5 ans :

- pour des services réguliers de transport en commun offerts par la Société de transport du Saguenay notamment pour les programmes sport-études, les concentrations sportives et artistiques, les formations aux métiers semi-spécialisés, les formations préparatoires au travail et les métiers-études, le tout à un taux d'indexation minimal de la tarification actuelle par étudiant de 1\$ / an, et;
- pour des services réguliers et adaptés de transport en commun offerts par la Société de transport du Saguenay notamment pour les programmes de formation générale des adultes et de formation professionnelle concernant l'accès préférentiel au laissez-passer partenaire;

D'AUTORISER en conséquence, pour ce faire, toute modification mineure rendue nécessaire dans le réseau de la Société de transport du Saguenay;

DE RATIFIER tout geste déjà posé visant à donner plein effet aux présentes, ou déjà posé en lien avec lesdites ententes;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tous autres documents et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'il jugera utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

26-068 Diesel

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PREND ACTE du prix du diesel payé par la Société de transport du Saguenay depuis le début de l'année 2026 ainsi que de l'exposé fait aux administrateurs par le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles quant au prix du diesel payé par la Société de transport du Saguenay depuis le début de l'année 2026 et des projections annoncées par le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles si la tendance se maintient.

26-069 Rapports d'achalandage

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PREND ACTE du dépôt du rapport d'achalandage du transport adapté jusqu'au mois de mars 2026.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PREND ACTE du dépôt du rapport d'achalandage du transport régulier jusqu'au mois de mars 2026.

26-070 Approbation des comptes – février et mars 2026

CONSIDÉRANT le dépôt du registre des chèques des mois de février et mars 2026 et des relevés de cartes de crédit corporatives à jour jusqu'en janvier 2026 par le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT QUE tous les chèques ont été signés par un des administrateurs et que celui-ci a alors obtenu les explications nécessaires;

CONSIDÉRANT la révision, en amont, dudit dossier par le *Comité de suivi des finances* de la Société de transport du Saguenay;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Cathy Fortin

Appuyé par M. Claude Bouchard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récité;

QUE le registre des chèques, jusqu'au mois de mars 2026 inclusivement, et les relevés de cartes de crédit corporatives jusqu'en janvier 2026 soient, et ils sont, par les présentes, déposés et approuvés, et l'autorisation est donnée au directeur général et au trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles de procéder au paiement des comptes;

QUE ce dépôt vaut rapport conformément à l'article « 4.3 *Contrat pour services professionnels* » du *Règlement établissant la gouvernance et les délégations de pouvoir de la Société de transport du Saguenay* (règlements n° 229);

DE RATIFIER tout geste déjà posé visant à donner plein effet aux présentes, ou déjà posé en lien avec ledit registre des chèques ou les relevés de cartes de crédit corporatives, notamment quant aux paiements des comptes;

D'AUTORISER le directeur général et le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout document et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'ils jugeront utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

25-071 Dépôt de compte-rendu(s) du Comité de suivi des finances

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PREND ACTE du dépôt des comptes-rendus du *Comité de suivi des finances* pour les rencontres tenues le 20 mars 2026 et le 21 avril 2026.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PREND ACTE que ce dépôt vaut rapport conformément à l'article « 6.1 Rôle des comités techniques ou consultatifs » du Règlement établissant la gouvernance et les délégations de pouvoir de la Société de transport du Saguenay (règlements n° 229).

26-072 Suivi des affaires juridiques

Le directeur général et la conseillère juridique ainsi que secrétaire générale font le suivi auprès des administrateurs de la progression du règlement d'un dossier juridique, tel que résolu le 23 février 2026 par la résolution 26-038.1.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN PREND ACTE.

26-073 Suivi de l'état de la flotte

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PREND ACTE du rapport d'avancement mensuel exhaustif fait séance tenante par le directeur général, le directeur de la planification réseau, projet et électrification et la directrice de la maintenance en lien avec le renouvellement accéléré de la flotte, son état actuel, l'état de la main-d'œuvre à l'atelier mécanique, l'état des autobus usagés acquis jusqu'à maintenant, les experts retenus ainsi que les autres solutions et stratégies attenantes implantées et/ou proposées pour améliorer la situation générale au garage, dont sa conformité, la situation étant encore critique.

26-074 Rapport du service à la clientèle

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN PREND ACTE du dépôt du rapport des requêtes reçues via le gestionnaire de requête du mois de mars 2026.

26-075 Suivi de projets

CONSIDÉRANT le rapport exhaustif du directeur de la planification réseau, projets et électrification, lequel informe les administrateurs notamment sur l'avancement des projets à la Société de transport du Saguenay en révisant avec eux l'outil de suivi de projets convenu (résolution no. 24-201) et en révisant aussi avec eux l'évolution du programme d'électrification incluant les enjeux relatifs à la directive C11.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Olivier Perron

Appuyé par M. François Fortin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récité;

DE PRENDRE ACTE du susdit rapport exhaustif du directeur de la planification réseau, projets et électrification fait séance tenante, le conseil d'administration se déclarant satisfait du rapport obtenu et du déroulement des travaux;

DE PRENDRE ACTE du tableau de bord de suivi de projets présenté séance tenante;

DE PRENDRE ACTE et D'APPROUVER, de même, le tableau de suivi des directives de changements et l'état d'avancement des coûts pour l'électrification déposés aux administrateurs pour information et suivi global dudit chantier et de l'évolution du programme d'électrification et autre;

D'AUTORISER le directeur général à procéder à la gestion courante s'ensuivant et à cette fin, qu'il puisse, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, donner toute autorisation, approbation, recommandation, contestation (notamment pour la directive C11) ou avis prévu, possible ou nécessaire quant notamment aux susdits dossiers, contrats, directives ou tableau, le tout dans la mesure où cela est favorable à la Société de transport du Saguenay;

DE RATIFIER tout geste déjà posé visant à donner plein effet aux présentes, ou déjà posé en lien avec lesdits suivis des directives de changements et l'état d'avancement des coûts pour l'électrification;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout contrat ou autres documents et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'il jugera utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

26-076 Adoption – Planification annuelle et ateliers connexes

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay d'une planification stratégique 2023-2032 (résolution no. 23-187) et les actions posées à ce jour par la Société de transport du Saguenay pour assurer son implantation;

CONSIDÉRANT les recommandations du Vérificateur général de la Ville de Saguenay et les mesures adoptées pour s'y conformer depuis;

CONSIDÉRANT la tenue, en mars 2026, d'un lac-à-l'épaule d'une durée de deux jours visant à arrimer les objectifs de la Société de transport du Saguenay avec les enjeux organisationnels pressants de cette dernière;

CONSIDÉRANT la lettre mandat reçue de la Ville de Saguenay et établissant des demandes à la Société de transport du Saguenay;

CONSIDÉRANT les objectifs annuels et les plans directeurs établis pour chacune des directions de la Société de transport du Saguenay intégrant l'ensemble des données pertinentes, présentés séance tenante par le directeur général;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs à ce sujet;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Claude Bouchard

Appuyé par Mme Cathy Fortin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récité;

DE PRENDRE ACTE du rapport du directeur général sur le lac-à-l'épaule tenu en mars 2026, et des recommandations qui s'ensuivent;

D'ADOPTER la planification annuelle intégrant les recommandations du Vérificateur général de la Ville de Saguenay non encore implantées ainsi que les objectifs actualisés de la planification stratégique de la Société de transport du Saguenay;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout contrat ou tous autres documents et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'il jugera utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

26-077 Dépôt – Résultats du sondage en transport adapté

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PREND ACTE du dépôt des résultats du sondage effectué auprès de la clientèle de la Société de transport du Saguenay en transport adapté, ainsi que des explications et des rapports effectués par la directrice du transport adapté et par le directeur général séance tenante.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PREND ACTE de l'atteinte de l'objectif ciblé en lien avec l'indicateur « *satisfaction de la clientèle en transport adapté 2026* » dont la mesure est prévue dans le plan stratégique de la Société de transport du Saguenay dans le cadre du programme expérience client (objectif : 77%, résultat : 77.22%).

26-078 Dépôt de compte-rendu(s) du Comité d'éthique et de gouvernance

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PREND ACTE du dépôt des comptes-rendus du *Comité d'éthique et de gouvernance* pour les rencontres tenues les 13 mai 2025 et 12 mars 2026.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PREND ACTE que ce dépôt vaut rapport conformément à l'article « *6.1 Rôle des comités techniques ou consultatifs* » du *Règlement établissant la gouvernance et les délégations de pouvoir de la Société de transport du Saguenay* (règlements n° 229).

26-079 Dépôt de compte-rendu(s) du Comité des ressources humaines

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PREND ACTE du dépôt des comptes-rendus du *Comité des ressources humaines* du 19 février 2026 et du 14 avril 2026.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PREND ACTE que ce dépôt vaut rapport conformément à l'article « *6.1 Rôle des comités techniques ou consultatifs* » du *Règlement établissant la gouvernance et les délégations de pouvoir de la Société de transport du Saguenay* (règlements n° 229).

26-080 Festivals 2026 - Gratuité

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay souhaite encore offrir cette année un service de navettes dédié aux festivals de Jonquière en Musique, des Grands Crus musicaux, de la Noce, du festival des Vins, du festival des Bières du monde et du festival international des Rythmes du Monde durant les fins de semaine du 26 et 27 juin, et tous les vendredis et samedis du mois de juillet;

CONSIDÉRANT qu'en complément, la Société de transport du Saguenay souhaite offrir encore cette année l'accès gratuit au réseau régulier de la Société de transport du Saguenay (excluant le transport sur demande) pour les clients se rendant à un festival nommé plus haut sur présentation de la vignette du festival téléchargeable sur le site Internet de la Société de transport du Saguenay;

CONSIDÉRANT les festivités entourant le 350^e de Chicoutimi, où la Société de transport du Saguenay souhaite élargir la gratuité sur son réseau régulier (excluant le transport à la demande) aux 3 spectacles qui se tiendront à la zone portuaire les 21, 23 et 24 juin 2026;

CONSIDÉRANT l'arrimage des communications entre la Ville de Saguenay et la Société de transport du Saguenay pour assurer la diffusion de cette promotion;

CONSIDÉRANT les discussions et propositions des administrateurs à cet effet;

CONSIDÉRANT notamment les articles 6.2.4, 6.4.1.2 et 6.4.5 du *Règlement intérieur de la Société de transport du Saguenay* (règlement n° 138) et les articles 3.1.1, 3.6.1.1, 3.6.1.2, 6.1.2, 6.1.4, 6.1.6 et 6.5 du *Règlement concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis sous l'autorité de la Société de transport du Saguenay* (règlement n° 139);

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme Martine Lafond

Appuyé par M. François Fortin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récépissé;

D'AUTORISER l'accès au réseau régulier (excluant le transport sur demande) aux festivaliers des festivals de Jonquière en Musique, des Grands Crus musicaux, de la Noce, du festival des Vins, du festival des Bières du monde et du festival international des Rythmes du Monde sur présentation de la vignette du festival téléchargeable sur le site Internet de la Société de transport du Saguenay;

D'AUTORISER l'accès au réseau régulier (excluant le transport sur demande) aux gens qui assisteront aux spectacles à la zone portuaire qui se tiendront les 21,23 et 24 juin 2026 dans le cadre des festivités du 350^e de Chicoutimi sur présentation de la vignette du festival téléchargeable sur le site Internet de la Société de transport du Saguenay;

DE RATIFIER tout geste déjà posé visant à donner plein effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout contrat ainsi que tous autres documents et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'il jugera utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution

26-081 Suivi – Rencontres avec les arrondissements de La Baie et Jonquière

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PREND ACTE du rapport fait séance tenante par le directeur général résumant les rencontres qu'il a tenue, ou à venir, avec les représentants des arrondissements de La Baie et de Jonquière en lien avec les services de la Société de transport et son réseau de transport sur leurs territoires respectifs

26-082 Correspondances

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PREND ACTE du dépôt de(s) correspondance(s) pertinente(s) reçue(s) ou échangée(s) par le directeur général de la Société de transport du Saguenay jusqu'en avril 2026 ainsi que du rapport fait en suivi par le directeur général;

26-083 Dépôt de rapport(s) interne(s) de délégations de pouvoir

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PREND ACTE de(s) dépôt(s) fait(s) par le directeur général conformément aux articles « 4.3 Contrat pour services professionnels », « 4.4 Dépenses supplémentaires reliées à un contrat adjugé par le Conseil » et/ou « 4.11 Subventions » du *Règlement établissant la gouvernance et les délégations de pouvoir de la Société de transport du Saguenay* (règlements n° 229).

26-084 Relais pour la vie - Navette

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport du Saguenay a été sollicitée par la Ville de Saguenay dans le cadre du Relais pour la vie du Saguenay–Lac-Saint-Jean 2026 en soutien d'une activité de la Société canadienne du cancer le 6 juin 2026 à Alma;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs demandent à cette date un service de navette entre Saguenay et Alma;

CONSIDÉRANT notamment l'article 6.2.4 du *Règlement intérieur de la Société de transport du Saguenay* (règlement no 138) et les articles 3.1.1, 3.6.1.1, 3.6.1.2, 6.1.2, 6.1.4, 6.1.6 et 6.5 du *Règlement concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis sous l'autorité de la Société de transport du Saguenay* (règlement no 139);

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Olivier Perron

Appuyé par Mme Cathy Fortin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution, comme si ici au long récité; D'OFFRIR exceptionnellement un service de navette rémunéré entre Saguenay et Alma dans le cadre du Relais pour la vie du Saguenay–Lac-Saint-Jean 2026 pour l'activité de soutien de la Société canadienne du cancer le 6 juin 2026;

QUE le besoin en autobus soit limité par les organisateurs au strict minimum nécessaire afin d'éviter trop de pression sur le réseau de la Société de transport du Saguenay;

QU'UNE soumission représentant les coûts réels à encourir, en sus des frais administratifs et profits, conformément à la grille tarifaire en vigueur, soit produite par la Société de transport du Saguenay et transmise à la Ville de Saguenay et/ou aux organisateurs, pour approbation et paiement desdits services;

D'AUTORISER le directeur général à négocier puis signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout contrat ainsi que tous autres documents et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'il jugera utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution

26-085 Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine séance publique ordinaire du conseil d'administration se tiendra le 25 mai 2026 à 14 h 45 à la salle polyvalente de la Pulperie de Chicoutimi.

La séance est levée à 15 h 45 par M. Claude Bouchard et M. Olivier Perron.

Présidente

Secrétaire générale